

A propos des bénévoles

Dominique Lahary, intervenant bénévole, directeur de la Bibliothèque départementale du Val-d'Oise

Enquête dans le Val-d'Oise par Christine Paillard

Intervention aux [journées d'étude de l'ADBDP](#) organisées à Vannes (Morbihan) du 12 au 14 novembre 2003 sous le titre **Les relations**.

« *Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses comme on voudrait qu'elles soient et non comme elles sont.* »

Jacques-Bénigne Bossuet, *La connaissance de Dieu*, I §16.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, le programme de ces journées a subi un certain nombre de changements successifs reportés au fur et à mesure sur le site web. C'est ainsi qu'a longtemps figuré la mention d'une intervention intitulée *Portraits des bénévoles des réseaux de BDP*.

J'ai le regret de vous informer que cette intervention n'aura pas lieu. Ou plutôt si, mais pas maintenant¹. Je ne serai que leur annonciateur, leur précurseur, leur prodrome². Je me contenterais de quelques propos à partir de la question des bénévoles.

Premier cercle : Les bénévoles et moi

J'ai avec le bénévolat en bibliothèque une histoire personnelle... qui est celle de tous ceux qui comme moi viennent du monde des bibliothèques municipales urbaines.

J'ai été pendant 15 ans un bibliothécaire de proche banlieue parisienne avant que d'embrasser la cause bédépiste. Durant ces 15 années, le bénévole était pour moi cet **ennemi**, qui pouvait naître du cerveau de certains élus pour mener contre nous une double guerre :

- celle de la méconnaissance de notre professionnalisme,
- celle de l'économie de notre salaire.

Je me souviens encore d'avoir dû batailler devant un bureau municipal parce que, la responsable de la section Jeunesse étant partie, un maire adjoint avait imaginé de la remplacer par un bénévole **retraité**.

Le « bénévole retraité », c'était la quintessence de l'ennemi.

¹ *Les acteurs bénévoles du réseau de lecture publique de la Loire* par Jérôme Michalon et Loïc Langlade. Une intervention analogue des mêmes auteurs est à retrouver dans : *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP : colloque de Montbrison*, 24-25 octobre 2003, Villeurbanne, presses de l'Enssib, 2005.

² Du grec *prodromos*, celui qui court devant, terme désignant saint Jean le baptiste.

Et pourtant, dans une sorte d'engrenage diabolique, je me suis retrouvé au bout de quelques années à donner de mon temps, de mon temps personnel (et il n'y en avait pas beaucoup à l'époque, où les 35 heures n'avaient pas encore été instituées), pour cette chose bizarre qu'on nomme l'ABF, et qui pour certains est l'Association des barman français, pour d'autres les Architectes des bâtiments de France, et pour nous autres (nous autres ?) l'association des bibliothécaires français. Je me croyais **militant**. J'étais devenu **bénévole**.

J'étais alors passé de l'autre côté de la barrière, car il fut un temps où, préparant le CAFB, j'avais été salarié de l'ABF et j'étais moi, l'étudiant, un au service des professionnels... qui étaient bénévoles dans l'association.

Et puis je suis entré en bédépie. Là où la place du bénévole était assise, installée, incontestable. Mais dans une relation avec les bédépistes sur laquelle il y aurait, finalement, beaucoup à dire.

Cette découverte du continent bénévole, d'autres collègues la font aujourd'hui sans entrer en bédépie, parce qu'ils entrent en intercommunalité. Et ils découvrent cette étrange altérité, cette autre façon d'être bibliothécaire, ou de travailler (travailler ?) de s'activer dans une bibliothèque. Et ils se posent des questions : " comment travailler en réseau avec des bénévoles ? Comment cohabiter avec des bénévoles ? " Je crois que nous avons beaucoup à leur apprendre.

Deuxième cercle : le bénévole et le professionnel

L'adoption de la Charte du bibliothécaire volontaire par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1992³ a marqué un moment important dans la reconnaissance de ceux qu'on appelle plus communément les bénévoles en bibliothèques.

Leur place dans le développement de la lecture publique rurale a été pleinement affirmée.

La charte a permis d'énumérer un certain nombre de droits qui sont hélas loin d'être encore, 11 ans après son adoption, accordés par les communes ou associations pour le compte desquels ils agissent : conditions de travail, sécurité, indemnisation des frais engagés, protection publique, formation.

Qui dit droit dit naturellement devoirs : engagement dans la durée, reconnaissance de l'autorité publique... et formation, puisque c'est à la fois un droit et un devoir.

Lisons l'article 2 :

« Le bibliothécaire volontaire propose son temps et sa compétence au service de la collectivité, et reconnaît que l'autorité publique s'exerce sur

³Charte du bibliothécaire volontaire, Conseil supérieur des bibliothèques, 1992, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/1973-charte-du-bibliothecaire-volontaire>.

son activité volontaire. L'autorité publique reconnaît le bibliothécaire volontaire comme concourant au service public⁴. »

Les mots ont ici toute leur importance. L'activité du bénévole (pardon, du volontaire, mais reconnaissons que cette appellation n'a pas pris) est inscrite dans une logique de politique publique, ce qui suppose une double reconnaissance réciproque (de l'autorité publique, du bénévole).

Mais reprenons ce texte à son début :

*« Considérant que **professionnalisme** et **volontariat** ne s'opposent pas en matière de bibliothèques, mais s'appuient l'un sur l'autre ; »*

C'est donc que ces deux notions se complètent. Parfait.

*« les volontaires sont indispensables au fonctionnement d'un service de lecture publique dans les **petites** communes et que ce volontariat implique l'acceptation de contraintes qui doivent avoir leur contrepartie ; »*

Voilà donc le bénévolat associé à la petitesse.

« les professionnels sont indispensables dès que la population de la commune ou du groupement de communes responsable de la bibliothèque atteint 2 000 habitants et qu'ils assurent l'assistance technique dont ont besoin les volontaires ; »

Et voici la petitesse définie, qui révèle l'implicite du texte : ce ne sont pas seulement les notions de bénévolat et de professionnalisme qui se complètent mais les personnes. Les bénévoles ne sont pas des professionnels, et vice-versa. Et que manque-t-il au bénévole ? La technique.

« le Conseil supérieur des bibliothèques a adopté la présente Charte du bibliothécaire volontaire auprès des bibliothèques départementales de prêt. »

Vous avez bien lu. Il ne s'agit pas du « volontaire auprès de la population. »

Ni du « volontaire auprès de la commune. »

Non, les volontaires le sont... « auprès de la bibliothèque départementale de prêt. »

Ainsi le Conseil supérieur des bibliothèques a-t-il institué la sujétion du volontaire à la BDP. Autrement dit : la charte est l'acte par lequel les BDP sacralisent la vision qu'ils ont des volontaires, comme une sorte d'armée supplétive, comme des goumiers ou des harkis de la lecture publique.

Mais poursuivons notre lecture avec l'article 3 :

*« Le bibliothécaire volontaire collabore avec les bibliothécaires professionnels, dans un esprit de **complémentarité** au service des usagers actuels, potentiels et futurs de la bibliothèque. Il accepte d'être*

⁴ C'est l'auteur qui souligne (de même que dans les citations suivantes).

encadré par ces professionnels. Il a droit à recevoir les responsabilités correspondant à ses compétences. »

Ainsi la charte institue entre le bibliothécaire volontaire et le bibliothécaire involontaire - pardon, le bibliothécaire professionnel - un rapport de complémentarité et d'encadrement.

« Article 4

La formation professionnelle est un droit et un devoir du bibliothécaire volontaire. Des formations doivent être proposées sous les formes les plus appropriées au bibliothécaire volontaire, qui a soin de parfaire sa nécessaire formation initiale par une formation continue. »

Ainsi le bénévole doit absolument recevoir une formation professionnelle, mais celle-ci n'en fait pour autant par un professionnel. Il a le devoir d'être en sorte un quasi professionnel, sans jamais pourtant le devenir, puisque seul le bulletin de paye confère cette dignité. Il ne sera jamais qu'un faisant fonction, qu'un succédané. Terrible sort, digne de celui de Sisyphe.

Qu'est-ce qu'un professionnel ?

Il y a quelques années, je présidais le jury d'attribution du titre d'auxiliaire de bibliothèque délivré par l'ABF, à la Bibliothèque départementale de prêt de Saône-et-Loire. Une candidate avec tiré au sort ce sujet : La place des professionnels dans une bibliothèque. Elle a traité des architectes, des informaticiens, des animateurs, etc. Elle n'avait pas compris la question posée, mais sa réponse a été comprise. Elle a obtenu une bonne note.

Si nous établissons le tableau suivant :

	Professionnel	Non professionnel
Salarié		
Bénévole		

nous pouvons pourtant aisément en cocher chacune des quatre cases libres :

	Professionnel	Non professionnel
Salarié	X	X
Bénévole	X	X

Il existe bien sûr des salariés professionnels, et d'autres qui ne le sont pas. Des bénévoles non professionnels, et d'autres qui le sont, si nous arrivons à nous

mettre d'accord sur le mot. Il existe même des bénévoles qui encadrent des salariés.

Faisant cette remarque au colloque Lecture publique et territoires organisé à Montbrison les 24 et 25 octobre 2003 par le Conseil général de la Loire et l'Enssib, j'ai été applaudi par la salle... mais dans le débat qui a suivi les termes « bénévoles » et « professionnels » ont continué à être imperturbablement opposés.

Si ces clivages sont aussi tenaces que la tache de sang sur la main de Lady Macbeth, c'est qu'ils sont profondément ancrés dans la relation BDP-bénévoles et dans les imaginaires respectifs des deux parties.

Mais rendons justice à la Charte du bibliothécaire volontaire. Il est notamment très important que le mot « bibliothécaire » soit associé aux bénévoles, tant il est souvent chargé d'une symbolique identitaire ou contre-identitaire, sans compter que fort inopportunément un corps d'État et un cadre d'emplois territorial l'utilisent dans leur appellation.

Cette charte, que j'aurais probablement chaleureusement approuvée si j'étais alors déjà entré en bédéprie, a marqué incontestablement une étape. Une étape, comme le furent en leur temps l'abolition du servage ou l'institution du suffrage universel pour les hommes.

Voici les idées reçues que nous avons recueillies jusqu'ici :

Le bénévole	
<i>Ce qu'il est</i>	<i>Ce qu'il n'est pas</i>
Ennemi Retraité Militant Complémentaire Encadré Formé	Professionnel Technique Encadrant

Deux intermèdes

Un discours de valorisation

Nelly Vingdeux, Directrice de la Bibliothèque départementale de prêt de l'Ardèche André-Malraux, a écrit deux articles proposant une démarche de valorisation des bénévoles selon quatre axes :

- formation initiale et continue,
- souci de la qualité des conditions de travail (va de pair avec les constructions et aménagements de locaux),

- libre partenariat avec les associations,
- reconnaissance du travail accompli : « *les commentaires ou les félicitations ne doivent être ni généraux ni conventionnels ni de pure forme : ils doivent être précis et s'appuyer exactement sur ce que le bénévole a accompli* » (ce qui vaut aussi pour les salariés !) ⁵

Soulignant les difficultés inhérentes au bénévolat (problèmes de recrutement, volatilité relative des effectifs), elle énumère les motivations sur lesquelles il peut s'appuyer :

- la relation humaine, qui figure au premier plan,
- l'épanouissement personnel,
- le statut social occupé dans la commune,
- enfin la satisfaction de voir les résultats de son travail : « il est important que l'activité des bénévoles s'insère dans une gestion ordonnée, que les tâches qui leur sont confiées soient adaptées. »

Rappelant que les bénévoles ont besoin d'un soutien sans lequel il y a risque d'essoufflement, de démotivation, Nelly Vingtdeux affirme qu'à l'inverse « *nous avons besoin d'eux* » pour développer la lecture publique. Le titre d'un des deux articles de Nelly sonne comme un programme : « *Notre stratégie de développement s'appuie sur la valorisation du bénévolat.* »

Terminons par cet extrait du florilège de citations de bénévoles de l'Ardèche figurant dans l'autre article :

« Les livres en tant que tels ne m'intéressent pas beaucoup. Ce qui m'intéresse, c'est qu'ils trouvent ceux qui en ont besoin. »

Une enquête en Val-d'Oise

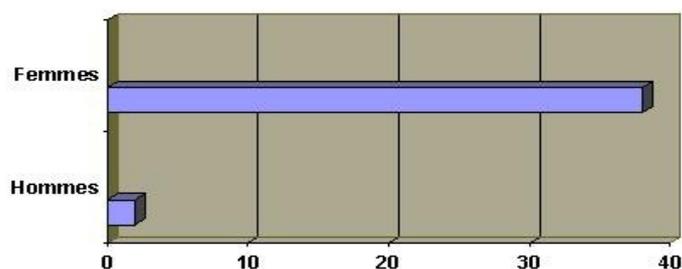
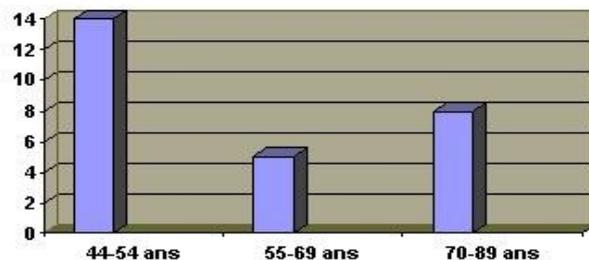
En 2003, dans le cadre d'un projet de service visant à refonder la politique de lecture publique du Conseil général du Val-d'Oise, l'équipe de sa Bibliothèque départementale a entrepris un certain nombre d'enquêtes, dont une auprès de bénévoles, menée par Christine Paillard.

Sur 268 bénévoles répertoriées dans le réseau de desserte de la BDP, 42 ont été interrogées au printemps 2003, exerçant dans un panel de 7 établissements sélectionnés pour leur représentativité (bibliothèques associatives et municipales de communes de tailles diverses).

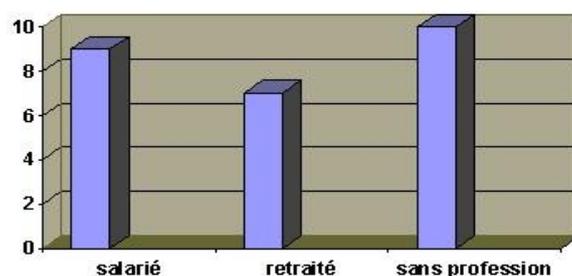
La répartition par âge (réponses partielles) fait apparaître un groupe dominant de 44 à 54 ans mais également un fort contingent de personnes de plus de 70

⁵ Nelly Vingtdeux, « Notre stratégie de développement s'appuie sur la valorisation du bénévolat », *Ressources territoriales* n°54, novembre 1996, et « Bénévoles et volontaires de l'offre de lecture en milieu rural : un réseau encore occulté par la bonne volonté même ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n°2, <https://bbf.enssib.fr/consulter/12-vingtdeux.pdf>.

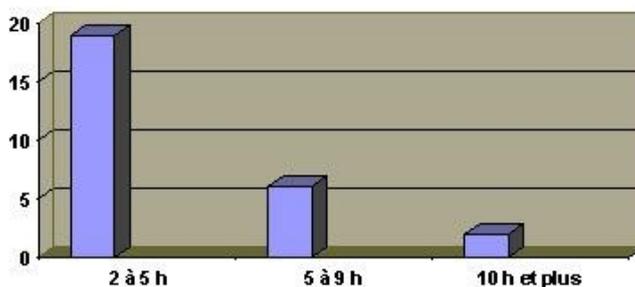
ans. Aucun bénévole interrogé avait moins de 44 ans. Il y avait enfin 38 femmes pour 2 hommes.



Les « inactifs »⁶ (retraités ou sans profession) dominent :

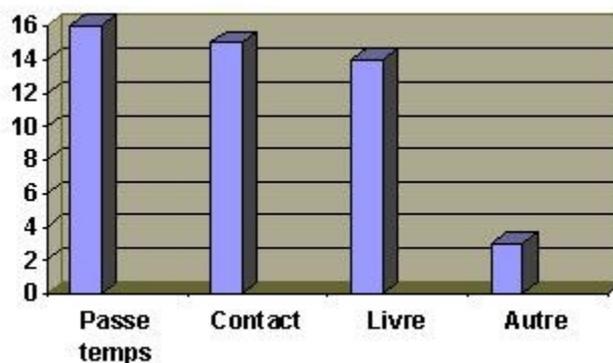


Le temps consacré à la bibliothèque est majoritairement inférieur à 5 heures par semaine : il ne saurait donc être assimilé à une activité à temps plein ou à mi temps, même si une minorité est dans ce cas.



⁶ Terme paradoxal s'agissant de bénévoles.

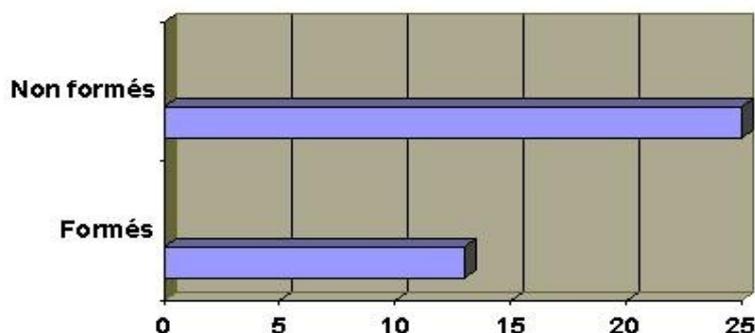
Les motivations, qui faisaient l'objet d'une question ouverte, révèlent une prédominance du passe-temps et de la recherche du contact sur l'attachement au livre lui-même.



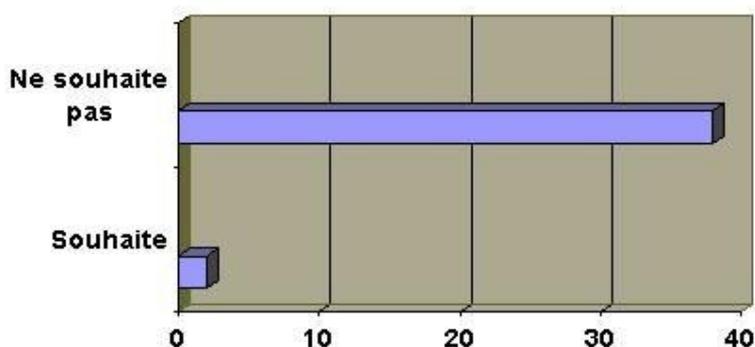
Pour passer le temps, avoir une activité culturelle	11	16
Bonne ambiance, pour me distraire	5	
Par goût et plaisir du contact humain	10	15
Pour aider et rendre service	5	
Amour du livre	5	14
Être dans l'univers de livres	2	
Rencontre et échange autour du livre	3	
Pour le développement de la lecture et spécialement chez les enfants	4	
Par hasard	1	3
Pour être bénévole	1	
Je n'ai pas eu le choix	1	

La grande majorité pratiquent le bénévolat dans leur commune de résidence (34 sur 40).

Le tiers ont bénéficié d'une formation, en très grande majorité par la BDP. Plusieurs estiment que du fait de leur volontariat, ils n'ont pas d'obligation à suivre des formations spécialisées.



Ils s'estiment dans l'ensemble satisfaits de ces formations, et seuls trois aimeraient la compléter par exemple par des formations plus longues.



Toutes les personnes interrogées souhaitent conserver une activité de bénévole, sauf une qui souhaiterait devenir salariée.

Écoutons maintenant quelques paroles de bénévoles, glanées dans les entretiens que leur consacre la Bibliothèque départementale du Val d'Oise dans son bulletin trimestriel *Lire en Val d'Oise* depuis septembre 2001 :

« Lors d'un dîner, une amie m'a dit que si je voulais l'intégrer dans le village, je pouvais rentrer comme bénévole à la bibliothèque. [...] Être bénévole, c'est pouvoir recevoir autant que je donne. »

« Faire vivre cette bibliothèque me permet non seulement d'assouvir ma passion personnelle, mais aussi de la partager avec d'autres amateurs et de la transmettre aux plus jeunes. »

« Nous nous sommes efforcés de faire de la bibliothèque un lieu chaleureux d'échanges et de contacts humains. »

« Comme j'ai eu la chance d'être baignée dans une culture littéraire qui m'a beaucoup apporté, j'ai toujours senti le besoin de communiquer ce bonheur d'ouverture à d'autres, à commencer par les plus petits. »

« Si on mettait plus en valeur la solidarité et l'engagement des bénévoles dans les médias, on créerait davantage d'optimisme et de joie. En tout cas, on apporterait plus de bonheur que n'en procure le Club Med. »

« Notre bibliothèque est un lieu de rencontre, d'échanges où chacun vient discuter, et nous tenons à maintenir un accueil chaleureux auprès d'un public diversifié. »

Troisième cercle : le bénévole et la population

Ces citations montrent un certain bonheur d'agir, de servir, et l'aveu sans fausse honte que le premier bénéficiaire du bénévolat est le bénévole.

Nous saurons bientôt, grâce à une enquête sociologique en cours à la demande du ministère de la culture sur le métier de bibliothécaire, si les salariés expriment et dégagent le même bonheur⁷.

Ces propos révèlent finalement une façon d'être bibliothécaire qui en vaut bien d'autre, et qui place au centre l'échange entre lecteurs.

Ce qui semble être central dans le bénévolat, et particulièrement le bénévolat en bibliothèque, c'est que l'un des ressorts les plus puissants de la motivation des bénévoles, c'est la relation avec l'autre, avec l'habitant.

Voilà une constatation bienvenue dans ces journées consacrées aux relations.

Vous en entendrez encore parler vendredi matin⁸ : la sociabilité est le maître mot pour rendre compte des bénévoles en bibliothèque.

S'il est vrai que la sociabilité autour du livre permet aux semblables de communiquer, alors la « bibliothèque bénévole » permet que s'organise un réseau de sociabilité entre personnes de mêmes goûts.

L'ancrage dans la population constitue une caractéristique fondamentale du « bénévole de village ». Son engagement n'a de sens que dans le local. Avec deux variantes : enracinement préalable ou enracinement à conquérir.

Si l'enracinement est antérieur, par un habitat ancien, voire ancestral, ou même un engagement préalable, « politique » ou associatif, le bénévole contribue à l'animation d'une communauté humaine qu'il connaît déjà, où il est déjà quelqu'un.

⁷ Cette étude est parue depuis et est accessible sur Internet : *Bibliothécaires en prospective*, Jean-Pierre Durand, Monique Peyrière, Joyce Sebag, ministère de la Culture et de la communication, 2006, coll. Travaux du DEPS, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-archives/Travaux-du-DEP-1992-2006/Bibliothecaires-en-prospective-TdD33>.

⁸ Voir Note 1.

Si l'enracinement est à conquérir, le bénévolat en bibliothèque devient un moyen d'insertion dans la communauté.

Aussi le bénévolat concerne-t-il autant des habitants de longue date que de nouveaux habitants - ce cas est particulièrement important pour les zones pseudo-rurales, en réalité péri-urbaines, d'Île-de-France.

Voilà une autre grille de lecture expliquant le rapport entre " bénévole " et " petite commune " autrement que par la question des moyens financiers : à cette aune, le bénévole prend son sens au sein de communautés relativement réduites.

Comparons avec le bibliothécaire salarié.

Tout autre est son rapport à la population. Il n'en fait pas partie. Il entre au service de la collectivité qui se trouve l'employer à un moment donné.

Son aire de mobilité est professionnelle, non géographique (même s'il possède un pavillon et ne souhaite pas s'éloigner).

Le cas extrême est évidemment le bédépiste qui, sauf dans le cas des annexes ouvertes au public, n'a même pas de lien direct avec la population : il est ailleurs.

Le bibliothécaire bénévole fait partie de la population.

Le bibliothécaire salarié est au service de la population du lieu où il se trouve employé.

Revenons maintenant à la question des semblables.

Nous avons dit que le bénévole attirait son semblable par la convivialité, par rapport direct. Mais ne dis-on pas que les bibliothécaires construisent le public à leur image ? Cela reviendrait d'une certaine façon au même, mais c'est la relation qui serait toute différente.

Le bibliothécaire bénévole attire ses semblables par le contact direct.

Le bibliothécaire salarié attire ses semblables par la conformité de son offre à un modèle culturel.

On peut dire finalement que bibliothécaire salarié dispose d'un arsenal théorique et technique pour objectiver et (se) masquer l'effet de son activité.

Le bibliothécaire salarié se voit membre d'une profession mondiale, théoriquement interchangeable, dans un rapport objectivé (croit-il) avec les usagers.

Le bénévole fait partie de la population et est inséré dans les réseaux locaux de sociabilité.

Ce qui n'est pas rien : qui nierait l'importance de la sociabilité, en milieu rural, périurbain ou urbain ? Et ce n'est pas rien non plus que dans ces réseaux circule le livre, et parfois les autres médias.

Ces propositions n'épuisent naturellement pas la diversité des situations individuelles et collectives. Nous ne comparons là que des archétypes, des profils probablement majoritaires.

Quatrième cercle : le bénévole et la politique

Le fonctionnaire ou agent public est interdit de politique locale. Il ne peut pas être élu, il ne peut même pas exprimer publiquement son avis personnel sur la politique locale : c'est le devoir de réserve⁹. Il est par principe au service de la politique menée par la municipalité (même s'il peut chercher à l'influencer dans une logique d'aide à la décision). Il demeure en poste au-delà des changements éventuels provoqués par les électeurs.

La position du salarié d'une association n'est pas aussi claire, mais il demeure néanmoins soumis à l'autorité de son employeur.

Le bénévole, lui, est souvent dans le jeu de la politique locale, selon trois modes alternatifs qui n'ont rien d'anodin :

- l'inclusion directe ou indirecte : il est élu, voir membre du bureau municipal, ou parent d'élu, ou proche d'un ou plusieurs élus, ou exerce dans une bibliothèque relevant d'une association ayant des relations de confiance et de proximité avec la municipalité ;
- la distance : indifférence, éloignement ou même méfiance entre la municipalité et les bénévoles, ce qui épouse parfois la nature des relations entre la première et l'association support de la bibliothèque ;
- l'opposition : existence (heureusement minoritaire) d'une hostilité claire entre la bibliothèque (alors en générale associative) et la municipalité.

Voici ce qui figure dans un compte rendu d'une réunion relative au projet de service de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise :

« Les bénévoles peuvent privilégier ce qui leur plaît. Une bibliothèque associative peut fonctionner selon les préférences des responsables, qui ne se sentent pas obligés de rechercher d'autres publics. Ils peuvent privilégier arbitrairement certaines offres de lecture.

Les mêmes phénomènes peuvent s'observer avec des salariés d'un service municipal, mais ils exercent dans le cadre d'une politique municipale à laquelle ils sont normalement soumis. »

Voilà pourquoi, au-delà de l'effet d'aubaine que peut représenter une main d'œuvre non payée, le bénévolat peut être aussi vu par certains élus comme un obstacle à la maîtrise de la bibliothèque comme élément de politique locale.

⁹ Création de la jurisprudence et non de textes réglementaires, le devoir de réserve impose au fonctionnaire de ne pas exprimer publiquement son opinion sur les orientations politiques relevant de l'échelon (territorial ou national) qui l'emploie.

Ainsi la question des bénévoles pourrait être finalement une question politique, une question de politique locale, une question de politique publique. Dans toute sa complexité, avec toutes ses contradictions.

Conclusion

Il pourrait bien y avoir entre bibliothécaires bénévoles et bibliothécaires salariés, ou du moins entre leurs archétypes, quelque chose comme une irréductible altérité.

Mais au bout du compte, tels qu'il sont, avec leurs motivations et leur logique d'action, les bénévoles, dans toute leur diversité, sont partie prenante d'un « système bibliothèque » à travers le territoire.

Entretenant souvent des réseaux de sociabilité, et souvent autour du plaisir de lire et de son partage, ils sont sans conteste des agents du développement de la lecture.

Sans être toujours directement agents d'une politique publique, ils peuvent en être en tout cas des vecteurs ou des cibles.

Respectant le principe de diversité, nous pouvons reprendre en le remaniant notre tableau des idées reçues :

Le bénévole				
<i>Ce qu'il est ou n'est pas</i>				
Ennemi Formé	Encadrant Technique	Retraité Encadré	Professionnel Complémentaire	Militant
<i>Ce qu'il est</i>		<i>Ce qu'il n'est pas</i>		
Bénévole		Salarié		

Il fallait bien tout un développement pour en arriver là !

Nous pouvons conclure en reprenant comme mot d'ordre la formule de Nelly Vingtdoux : « *Notre stratégie de développement s'appuie sur la valorisation du bénévolat.* »

Puis en osant ce slogan, qui convient aussi bien aux bibliothécaires salariés et bénévoles... qu'au public :

« *La bibliothèque, parce que je le veux bien.* »

[Site professionnel de Dominique Lahary](#) > [Dits et écrits](#) > [Interventions pour l'ADBDP](#)